



## National Indian Brotherhood

### **ASSEMBLY OF FIRST NATIONS**

1 NICHOLAS ST., 10TH FLOOR  
OTTAWA, ONTARIO K1N 7B7  
TEL.: (613) 241-6789 FAX: (613) 241-5808

**Assemblée des Premières Nations  
19<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle  
Toronto, Ontario  
23 – 25 juin 1998**

**Résolution No. 35/98**

**Proposé par :**

**Chef Robert Levy  
Première Nation de Big  
Cove**

**Appuyé par :**

**Chef Lydia Hwitsum  
Première Nation de  
Cowichan**

**Adopté**

Copie certifié d'une  
résolution adoptée le 25 juin  
1998 à Toronto, Ontario

**Phil Fontaine  
Chef national**

**OBJET : Langues des Premières Nations**

**ATTENDU QUE** la survie de nos langues est essentielle à notre survie culturelle en tant que peuples; et

**ATTENDU QU'**au cours des trente dernières années, les langues autochtones ont connu un tel déclin au Canada que toutes, sauf trois, sont menacées d'extinction, les enfants locuteurs étant très peu nombreux sinon inexistant; et

**ATTENDU QUE** des mesures énergiques doivent être prises immédiatement pour commencer à renverser la perte grandissante des langues autochtones et pour assurer la survie des langues autochtones menacées d'extinction; et

**ATTENDU QUE** l'expérience démontre que l'enseignement par immersion, là où il est pleinement appliqué (chez les Mohawks, les Hawaïens, les Maoris, les Shuswap, les Blackfoot et les Inuit), produit un grand nombre d'enfants locuteurs et un taux élevé de réussite scolaire, et qu'il s'agit du moyen le plus rapide et le plus efficace pour contrer la perte de la langue;

**QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE** les Chefs en assemblée déclarent par la présente l'état d'urgence en

HEAD OFFICE:

TERRITORY OF AKWESASNE, R.R. #3, CORNWALL ISLAND, ONTARIO K6H 5R7 TEL.: (613) 932-0410 FAX: (613) 932-0415

Assemblée des Premières Nations  
19<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle  
Toronto, Ontario  
23 – 25 juin 1998

Résolution No. 35/98

ce qui concerne les langues des Premières Nations et qu'ils demandent au gouvernement du Canada d'agir immédiatement afin de reconnaître officiellement et juridiquement les langues autochtones comme langues officielles du Canada et de s'engager à fournir les ressources nécessaires pour contrer la perte et empêcher l'extinction de nos langues; et

**QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE** le gouvernement du Canada, en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, mette sur pied une Fondation nationale des langues autochtones comme moyen de promotion de nos langues, tel que recommandé par la Commission royale sur les peuples autochtones; et

**QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE** cette institution nationale ait le mandat de faciliter la recherche et la documentation sur les langues autochtones, le développement de programmes d'études des langues autochtones par immersion, la formation des enseignants et la promotion des langues autochtones dans nos communautés, et qu'à ces fins, elle ait recours aux éducateurs et aux institutions d'enseignement des Premières Nations; et

**QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE** les Chefs en assemblée demandent au gouvernement du Canada d'allouer les ressources nécessaires pour permettre au Comité des Chefs sur les langues de réaliser ses travaux conformément à son mandat.



---

Phil Fontaine  
Chef national